

Nombres de délégués -
Afférents au Conseil : 49
 - En exercice : 49
 Qui ont pris part
 à la délibération : 41
 Votes exprimés : 41
 POUR : 41
 CONTRE : 0
 Abstentions : 0
Date de la convocation :
 29 avril 2025
Date d'affichage :
 29 avril 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

DELIBERATION
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (représenté par Marc MARTIN) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT, absent excusé (représenté par Benjamin RAVERAT) – Nadine LEGENDRE, absente excusée (représentée par Christian OPIOLA) – Philippe DESCHAUMES – Béatrice BOISE - Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Cloria JAOLAZA) – Cloria JAOLAZA – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusée (pouvoir à Nathalie LABOSSE) – Philippe LARDIN - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Sylvie CHARPIGNON - Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –

Absents excusés : Marcel GEORGES -

Absents : Gilles SACKPEY – Pierre-Yves ROY – Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER – Christian LARDIN –

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

BUDGET GESTION DES DECHETS
DECISION MODIFICATIVE N°1

Afin d'intégrer dans le budget gestion des déchets les crédits nécessaires pour l'annulation d'une vente de poubelle intervenue en 2024, Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

Dépenses de fonctionnement

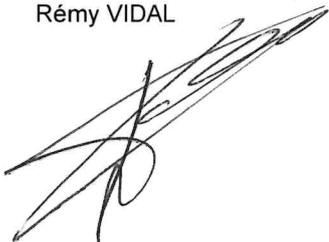
Article 673 (chapitre 67) – Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 40 €
Article 60632 (chapitre 011) – Fourniture de petit équipement	- 40 €
TOTAL	+ 0 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'effectuer les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
 Rémy VIDAL



Le Président,
 Xavier COURTOIS



REÇU EN PREFECTURE

le 12/05/2025

Application agréée E-legalite.com

PUBLIEE LE 12/05/2025